

CENTRE REGIONAL DE FORMATION  
AUX METIERS EDUCATIFS ET SOCIAUX

La formation Éducateur de Jeunes Enfants



Le Pôle de Formation d'Educateurs de Jeunes Enfants est un domaine de l'Institut Saint Simon géré par l'Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte (ARSEAA).

## PRESENTATION DE LA FORMATION

### 1) La Profession

**L'Éducateur de Jeunes Enfants est un travailleur social.** Il accueille et accompagne des jeunes enfants et leurs familles dans les différents établissements et services pouvant les recevoir. Il exerce une fonction éducative auprès des jeunes enfants qui lui sont confiés.

**L'E.J.E. travaille au sein d'une équipe pluri-professionnelle en lien avec d'autres acteurs :** sociaux, médico-sociaux, économiques...

**L'E.J.E. exerce ses fonctions** dans le secteur sanitaire, le secteur médico-social, le secteur de l'assistance éducative, le secteur loisir, culturel et de l'animation, le secteur de l'éducation et tout endroit accueillant potentiellement des jeunes enfants.

**Les domaines de compétence de l'E.J.E. se déclinent suivant 4 axes :**

L'accueil et l'accompagnement du jeune enfant et de sa famille

L'action éducative auprès du jeune enfant

La communication professionnelle

Les dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales

### 2) L'organisation de la formation

La formation à une pratique professionnelle d'Éducateur de Jeunes Enfants est dispensée **en 1500 heures de formation et 15 mois (2100 heures) de stage.**

**Elle repose sur :**

un programme structuré autour de domaines de formation construits à partir des domaines de compétence ;

une complémentarité poussée entre des enseignements théoriques et des stages, dans le cadre d'une pédagogie d'alternance indispensable dans une formation à visée professionnelle.

### Orientations générales de la formation théorique :

L'architecture de la formation s'inscrit dans un cadre général d'harmonisation des principaux cursus de formation en travail social qui permet de favoriser la mobilité professionnelle par l'instauration de passerelles et d'allègements de formation réciproques entre les différents diplômes. Elle articule des domaines de formation liées aux finalités professionnelles.

### Orientations générales de la formation terrain :

Les stages réaffirment de façon concrète la dimension professionnelle du dispositif de formation. Ils contribuent à la professionnalisation des étudiants par l'acquisition de compétences construites grâce à la confrontation accompagnée aux réalités du terrain. Les situations pratiques participent au même titre que la formation théorique à l'apprentissage de l'exercice du métier. En conséquence, l'E.J.E. en formation doit être mis en situation préprofessionnelle pendant les stages.

FORMATION THEORIQUE 1500 heures	FORMATION PRATIQUE 15 mois
<b>Domaine de formation 1 : 400 heures</b>  Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille	<b>1 Stage d'une durée de 24 à 32 semaines</b>
<b>Domaine de formation 2 : 600 heures</b>  Action éducative en direction du jeune enfant	<b>Maximum 2 stages d'une durée minimale de 8 semaines chacun</b>
<b>Domaine de formation 3 : 250 heures</b>  Communication professionnelle	<b>1 stage d'une durée de 10 semaines</b>
<b>Domaine de formation 4 : 250 heures</b>  Dynamiques institutionnelles, inter-institutionnelles et partenariales	<b>1 stage d'une durée de 6 semaines</b>

### 3) Les orientations du pôle de formation de l'Institut St Simon

Nos orientations s'articulent autour de trois axes :

#### 1. *Petite enfance et famille.*

Accueillir de jeunes enfants fait obligatoirement référence à la famille :

- Reconnaître les fonctions parentales,
- Contribuer à l'éducation et au processus de socialisation,
- S'inscrire dans une prévention précoce.

Le terme récent de parentalité se développe avec les débats concernant le soutien à apporter aux familles. Les professionnels de l'enfance se trouvent investis d'une certaine façon de tout ce poids parental et sociétal accordé à l'enfant. Les professionnels sont appelés à devenir des intervenants sociaux de la famille et de l'accueil, acteurs de la prévention précoce. De ce fait, la formation interroge nécessairement ces différents positionnements.

#### 2. *Petite enfance et lien social.*

La petite enfance, moment et temps mobilisateurs de liens et de projets... Les lieux d'accueil petite enfance, par leur insertion dans un territoire dépassent largement le seul service de garde. Ils permettent aux parents d'enrichir leurs réseaux sociaux. Ils peuvent être un levier de développement local pour différents acteurs politiques et sociaux.

#### 3. *Petite enfance et culture.*

L'inscription du jeune enfant dans le monde se fait dans et par la culture. L'éveil culturel et artistique amène à repenser les interactions précoces entre l'enfant, ses parents, le groupe social. Cela nous incite à réfléchir sur la diversité culturelle et à questionner les modèles éducatifs.

### 4) Régime

Le régime des études est le demi-internat. Les élèves de l'école peuvent bénéficier des oeuvres universitaires dans les restaurants et cités universitaires, dans le cadre des règlements en vigueur.

Les réservations de chambre dans les cités universitaires se font généralement pendant le premier trimestre de l'année civile à l'adresse suivante :

*CROUS - 58, rue du Taur - 31070 Toulouse Cédex.*

### 5) Financement des études

Les élèves peuvent effectuer la formation sous divers statuts qui sont :

- statut étudiant : Bourse d'Etat attribuée selon les ressources de la famille
- statut de stagiaire en cours d'emploi

### 6) Frais de scolarité (à titre indicatif)

1 - Les droits d'inscription annuels, fixés par le Ministère des Affaires Sociales, s'élevaient pour la rentrée 2010 à 295,00 €. Ils sont payables au début de chaque année scolaire. Aucun frais de transport n'est pris en charge par l'école.

2 - Frais de scolarité annuels pour la rentrée 2010 :

- Tarif individuel : 412,00 €
- Financement employeur... : 660,00 €

Par ailleurs, le financement de l'école est assuré par la région Midi-Pyrénées.

### 7) Sanction des études

Il existe un système d'évaluation continu pour chaque activité de formation théorique ou pratique, de même que pour chacun des stages. Tous les travaux écrits réalisés et tous les résultats des évaluations font partie intégrante du dossier scolaire. Sur ces bases, le Conseil Technique Pédagogique statue sur le passage d'une année à l'autre.

**La formation est sanctionnée par le diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants délivré par la DRASS (Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales).**

#### **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE PRATIQUE :**

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à « L'Accueil » de l'Institut Saint Simon :  
**- De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, sauf le samedi.**

Sinon, tout courrier doit être adressé au SECRETARIAT « Educateur de Jeunes Enfants », en joignant une enveloppe timbrée à 0,55 € pour le retour

**Institut St Simon-ARSEAA**  
Av du Général de Crouette 31100 Toulouse  
Té:05.61.19.09.49 - Fax: 05.61.19 09.40

